

# DELIBERATION N° 2024/04/03

Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Zacharie

Concernant l'approbation du BUDGET 2024 du CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures,

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 25 mars 2024

Présents : Mmes ROYER Carole, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique, BROCHIER Christiane et Mme MORACCHINI Encarnacion et MM. BOUTRY Marcel, PASCAL Paul.

Absent(e) (s) : Mme PRATI Corinne, MM TABONE Paul, BERTOLOTTI Jacques

Absent(e) (s) ayant donné procuration : M. COULOMB Jean-Jacques

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Madame la Vice-Présidente du CCAS soumet à l'examen du Conseil d'Administration du CCAS, le projet du budget 2024, appuyé de tous les documents propres à en justifier les propositions.

Après avoir entendu le rapport budgétaire, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Arrête tant les recettes que les dépenses de fonctionnement à la somme de : **109 500.00 €**
- Autorise Monsieur le Président du CCAS à procéder de sa propre autorité, et en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

Pour copie conforme

La Vice-Présidente,  
Carole ROYER

Le Secrétaire,  
Marcel BOUTRY

